

**Groupe de travail du CNIS sur les ruptures familiales et leurs conséquences**

***Compte-rendu de la réunion de lancement du 5 mars 2015***

Président : Claude THELOT, Conseiller maître honoraire à la Cour des comptes  
Rapporteurs : Christine CHAMBAZ, DREES  
Lucie GONZALEZ, SG HCF

Destinataires : les membres du groupe

**Rappel de l'ordre du jour**

1. Présentation du projet de mandat ;
2. Tour de table : présentation des participants et recueil des réactions sur le projet de mandat ;
3. Organisation des travaux du groupe ; calendrier et contenu des réunions suivantes.

**Participants**

Claude THELOT	Conseiller maître honoraire à la Cour des comptes - président du GT
Christine CHAMBAZ	DREES – rapporteur du GT
Lucie GONZALEZ	SG HCF – rapporteur du GT
Thomas RENAUD	SG CNIS
Dominique ALLAIN	SG CNIS
Benoit CEROUX	CNAF
Magda TOMASINI	DREES
Clotilde LIXI	Ministère de la Justice - SDSE
Gérard FORGEOT	DGFIP
Mériadec RIVIERE	UNAF
Anne SOLAZ	INED
Carole BONNET	INED
Marie REYNAUD	INSEE
Edouard DURAND	magistrat
Céline MARC	SG HCF
Cécile BOURREAU-DUBOIS	BETA Université de Lorraine

**Excusée**

Isabelle SAYN	CERCRIID
---------------	----------

## 1-Présentation générale (Claude THELOT)

### 1.1 Contexte de création du GT

- Le HCF (rapport d'avril 2014<sup>1</sup>) s'est interrogé sur la disponibilité d'information et la qualité des études sur les séparations et leurs conséquences et a identifié certains manques. Est distribuée en séance une note rédigée par le président du HCF, Bertrand FRAGONARD, sur l'« Etat des besoins et des études disponibles », visant à alimenter la réflexion du groupe. Le Cnis a émis deux avis début 2015, actualisant ses avis de moyen terme sur le sujet<sup>2</sup>. L'un des avis soutient la recommandation du HCF de suivre les trajectoires de mise en couple et de fin de couple (ruptures, décès) et leurs conséquences, tant sur les enfants que sur les adultes. Outre la poursuite des exploitations prévues des sources administratives, il invite par ailleurs la statistique publique à expertiser les utilisations possibles des enquêtes existantes, puis leurs adaptations éventuelles, avant d'envisager de nouvelles enquêtes. L'UNAF avait par ailleurs, lors de l'assemblée plénière du CNIS du 21 avril dernier, souhaité que soient également étudiées les ruptures familiales résultant d'un décès et leur incidence sur les orphelins à propos desquels la statistique publique est très incomplète.
- L'individualisation des parcours de vie rend certains concepts fondamentaux de la statistique publique moins opérants pour étudier certains phénomènes sociaux (séparations juridiques et séparations de fait ; enfants qui « naviguent » entre leurs deux parents...), notamment le lien logement-individu. Dans cette perspective, les travaux du groupe doivent permettre de faire émerger ce qui peut être amélioré à court terme (deux-trois ans) et des recommandations de long terme. Les travaux à mener doivent être hiérarchisés en fonction de leur degré de priorité.
- Le 9 juin, le HCF organise un colloque sur « Les ruptures familiales : affaire publique ? affaire privée »<sup>3</sup> en présence de la Ministre en charge de la famille, où sera présenté par C. THELOT les informations existantes, les manques en termes de connaissances et les pistes d'amélioration, sous forme de recommandations partielles et provisoires du GT.

### 1.2 Méthode de travail

En plus de la réunion de lancement, cinq réunions de travail sont prévues d'ici le 9 juin : une sur chacun des quatre axes du mandat du GT et une réunion de pré-synthèse partielle le 21 mai, avant le colloque.

Quelques séances sont prévues après l'été pour aboutir à une finalisation du rapport en fin d'année.

L'INSEE souligne la lourdeur de ce calendrier, très serré, pour les services.

---

<sup>1</sup> Le rapport du Haut Conseil de la famille sur « Les ruptures familiales : état des lieux et propositions » peut être téléchargé en cliquant sur le lien suivant : <http://www.hcf-famille.fr/spip.php?rubrique11>  
La question des informations statistiques disponibles est abordée dans l'encadré pages 2 à 4 du rapport et au fil du texte.

<sup>2</sup> [Avis des commissions du Cnis votés en 2015](#).

<sup>3</sup> Les membres du GT seront destinataires du message annonçant le colloque, qui sera diffusé dans les jours qui viennent.

Les comptes-rendus des débats seront rédigés par les deux rapporteurs du GT qui veilleront à identifier de façon visible des conclusions provisoires, qui viendront ensuite alimenter le rapport final.

Le souci de hiérarchisation des préconisations doit être constant dans les réflexions du groupe.

Le groupe rassemble des compétences larges (statistique publique, recherche, gestionnaires, représentants du système fiscal et judiciaire, association familiale,...), ce qui est un atout réel pour aboutir à un rapport large et qui fera date. Des auditions d'experts pourront être envisagées en fonction des sujets à l'ordre du jour.

## **2-Discussion du projet de mandat du GT**

Le mandat amendé suite aux réactions du GT sera présenté au bureau du CNIS le 11 mars par C. THELOT. Le nouveau projet de mandat devra donc être envoyé au Bureau au plus tard lundi 9 mars.

Sur chacun des quatre axes thématiques du mandat (qui reprennent ceux identifiés par le HCF dans son rapport), il s'agira :

1- d'identifier l'existant en termes de données, d'études et de recherche, et qui soit susceptible d'être mobilisé, pour accroître la connaissance, à échéance de deux-trois ans, avant d'envisager la création d'un nouveau dispositif

2- d'indiquer en quoi ce dont on dispose est insuffisant, partiel, approximatif, inadéquat ou inadapté, notamment en termes de concepts.

3- de définir sur quels points il est souhaitable/nécessaire/indispensable d'innover, sous différentes formes (stimuler des travaux de recherche sous forme d'un appel d'offre, enquêtes nouvelles s'appuyant sur les concepts existants, réflexion sur des nouveaux concepts à mettre en place, le cas échéant à titre « expérimental »...)

Le champ des travaux du GT sera mieux défini dans le premier paragraphe du texte du mandat. En particulier, on précisera ce qu'on entend par « rupture familiale », dans une acception large incluant la séparation/le divorce, le décès d'un des membres du couple et la « maternité célibataire » (ce qui correspond pour la partie ruptures au spectre de l'avis du CNIS qui souhaitait inclure les décès).

Toutes les ruptures conjugales seront incluses dans la réflexion ; on ne se limitera donc pas à celles en présence d'enfants à charge, ce qui suppose dans le mandat de ne pas se limiter aux « parents ». L'Insee avait demandé qu'on précise le champ du mandat en le circonscrivant aux familles avec au moins un enfant mineur ; le groupe a préféré retenir un champ plus large, quitte à en poursuivre l'exploration de façon plus ou moins poussée, selon les populations et thématiques.

Deux angles d'attaque sont possibles : une entrée « enfants » ou une entrée « ruptures »<sup>4</sup> ; la seconde apparaît plus originale et féconde.

---

<sup>4</sup> *Post-réunion* : I. SAYN signale qu'une approche « parcours individuels de vie » est aussi possible.

La rédaction des axes 1 et 3 sera reprise pour mieux faire ressortir que l'axe 1 consiste à traiter des informations dont on dispose en coupe (informations sous forme de « photos ») et que l'axe 3 recouvre les aspects de description longitudinale.

Dans les conditions de vie, on pourrait mieux distinguer dans la formulation –même si ces éléments sont en pratique inextricablement liés- ce qui relève de l'évolution des niveaux et conditions de vie en général et ce qui est spécifique aux familles séparées avec enfants (contribution des parents à l'entretien de l'enfant, organisation de sa résidence etc.). Il faudrait également mentionner les trajectoires professionnelles des parents (qui conditionnent *in fine* les droits à retraite qu'ils constituent) et les relations entretenues entre les parents (en plus de celle de chacun avec ses enfants).

### **3-Organisation du travail**

Pour chacune des quatre réunions thématiques, deux ou trois exposés (de maximum 10 minutes chacun) introduiront le sujet. Ils seront centrés sur la présentation, les potentialités et les insuffisances des sources d'informations (pas sur les résultats), et par contrecoup les progrès souhaitables et possibles.

Un texte écrit (ou un diaporama) sera envoyé au GT au plus tard 48 heures avant la réunion (soit le lundi soir pour une réunion le jeudi).

Ces exposés nourrissent une discussion générale, qui aboutit à des conclusions à l'issue de la réunion.

Deux modifications sont apportées au calendrier initial des séances :

- report du jeudi 21 mai matin à l'après-midi 15h-17h30
- report du jeudi 10 septembre matin à l'après-midi 15h-17h30

#### **Réunion n°1 sur les statistiques en coupe – 19 mars 10h-12h30 (INSEE)**

On fera le point sur les informations disponibles sur le moment de la séparation, les conditions dans lesquelles elle se déroule et ses dimensions démographiques, économiques et sociales.

NB : ce sera l'occasion de faire le point sur la pertinence de l'indicateur national de taux de divortialité et la possibilité de quantifier les ruptures familiales dont le fait générateur est un décès.

*Exposé 1* - Interventions globales (et coordonnées) de l'INSEE (M. REYNAUD) et de l'INED (C. BONNET et A. SOLAZ)

*Exposé 2* - Données et études sur les divorces du ministère de la Justice (C. LIXI)

*Exposé 3* – Données et études sur le champ des allocataires des CAF (B. CEROUX), y compris les remontées d'information prévues dans le cadre de l'expérimentation du dispositif GIPA<sup>5</sup>

---

<sup>5</sup> GIPA : garanties contre les impayés de pensions alimentaires.

## **Réunion n°2 sur le coût de l'enfant dont les parents sont séparés – 2 avril 10h-12h30 (INSEE)**

Même si un cadrage synthétique sur les méthodes d'évaluation du « coût de l'enfant » apparaît indispensable ; les exposés seront centrés sur l'information dont on dispose sur les enfants de parents séparés.

G. FORGEOT signale l'intérêt des travaux (très théoriques) de François GARDES (Université Paris 1) sur la question du coût de l'enfant qui conjugue les informations issues des enquêtes Budget de famille à celles tirées des enquêtes Emploi du temps.

*Exposé 1* - exposé critique sur la mesure du coût de l'enfant (INSEE, Jérôme ACCARDO >> M. REYNAUD le contacte)

*Exposé 2* - exploitations de la DREES de l'enquête Budget des familles (cf. présentation au HCF – M. TOMASINI)

*Exposé 3* - Henri MARTIN (stagiaire OFCE travaillant avec Hélène PERIVIER >> Ch. CHAMBAZ et L. GONZALEZ le contactent)

*Exposé 4* - construction du barème indicatif de fixation des pensions alimentaires à partir de l'échelle d'équivalence usuelle (C. BOURREAU-DUBOIS)

## **Réunion n°3 sur le longitudinal– 16 avril 10h-12h30 (INSEE)**

NB : la question de la combinaison entre données administratives (CNAF, fichiers fiscaux...) et recueil par enquête sera un point majeur de réflexion sur cet axe.

*Exposé 1* – Présentation par l'INSEE des données longitudinales démographiques (EDP++, EPIC - M REYNAUD) et des données longitudinales sur les conditions de vie (SRCV, enquête Patrimoine... - M. REYNAUD ou une personne du département des conditions de vie de l'INSEE que contactera M. REYNAUD ?)

NB : INSEE prépare un ouvrage pour fin 2015 fondé essentiellement sur des exploitations de l'enquête EPIC

*Exposé 2* - enquête ERFI (Arnaud REGNIER-LOILIER >> C. BONNET et A. SOLAZ le contactent) et cohorte ELFE<sup>6</sup> (Didier BRETON ou Bruno JEANDIDIER >> C. BONNET et A. SOLAZ les contactent).

*Exposé 3* -Le panel de la DEPP (Jean-Paul CAILLE >> D. ALLAIN et Th. RENAUD le contactent)

## **Réunion n°4 sur le longitudinal (suite) et les comparaisons internationales – 30 avril 10h-12h30 (INSEE)**

### Longitudinal (suite)

<sup>6</sup> Etude longitudinale française depuis l'enfance : <http://www.elfe-france.fr/index.php/fr/>

Exposé 4 - enquête en plusieurs vagues sur les divorcés avec enfants mineurs (C. LIXI)

Comparaisons internationales : Elles seront abordées à chaque séance thématique et de façon spécifique en seconde partie de la séance du 30 avril.

Le contenu sera précisé ultérieurement (C. BONNET, C. BOURREAU-DUBOIS et A. SOLAZ en première ligne ?).

**Réunion n°5 – pré-synthèse avant la présentation au colloque HCF- 21 mai 15h-17h30 (INSEE)**